

Mémoire

Sur le projet :

**Implantation d'un lieu d'enfouissement technique (LET) à La
Rédemption**

À l'attention
du

Bureau d'Audiences Publiques sur l'environnement (BAPE)

par

Gilles Lechasseur

Le 24 septembre 2007

Je me nomme Gilles Lechasseur, j'occupe le poste de surintendant au service des travaux publics à la Ville de Rivière-du-Loup. Pendant une période de neuf ans, j'ai œuvré à la gestion du site d'enfouissement sanitaire de la Ville de Rivière-du-Loup près de Rivière des Vases (12 kilomètres à l'est de Rivière-du-Loup). Par la suite, un nouveau département a été formé : le Service de l'environnement et du développement durable, celui-là même, qui en a la gestion aujourd'hui.

Mes inquiétudes face au projet d'implantation d'un L.E.T. à la Rédemption sont que :

J'ai un chalet familial situé sur un lot avoisinant le L.E.T. projeté. Les relevés de localisation, ainsi que le positionnement de mes infrastructures ne sont pas représentés dans le document de l'étude d'impact, d'autant plus que mon chalet est à moins de 550 mètres du site proposé. Goélands, ours, rats, renards et coyotes sont des bêtes qui, attirées par les senteurs, vont se rapprocher de nos bâtisses et par conséquent, vont nous apporter bien des tracas.

Situé à cette distance, les senteurs et les bruits véhiculés par les vents dominants qui sont orientés directement vers le chalet (voir figure 2.5 de l'étude d'impact) seront très présent près de mon bâtiment. Béliers compacteurs, chargeurs, camions d'ordures, soufflantes à grand débit, klaxons de recul, effaroucheurs de goélands sont d'autres facteurs qui vont troubler mon environnement et ma qualité de vie et ce, à l'année longue. Un chalet situé en pleine nature qui, du jour au lendemain, se retrouve à 550 mètres d'un lieu d'enfouissement d'ordures n'a pas la même valeur marchande qu'auparavant. Je suis quand même prêt à discuter avec le promoteur pour régler ces inconvénients.

Commentaires et suggestions

Avant de rendre public l'étude d'impact, le Ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs doit s'assurer qu'elle contient les éléments nécessaires à la prise de décision. Suite à l'analyse réalisée par le Service des Projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales, un document a été réalisé et est intitulé Questions et commentaires daté du 25 janvier 2007.

Je tiens à souligner la première des quatre-vingt-treize (93) questions posées au promoteur.

Q. c-1 p.9

« Solution de rechange : Dans sa recherche d'une solution pour la disposition des matières résiduelles, les MRC ont-elles évalué l'option d'aménager un centre de transfert des matières et leur élimination dans un L.E.T. à l'extérieur du territoire des deux MRC ? Une analyse coûts/bénéfices a-t-elle été réalisée pour comparer ces options et pour supporter la décision de procéder à l'aménagement d'un L.E.T. ? »

Réponse

« Dans la recherche d'une solution pour la disposition des matières résiduelles, les MRC ont considéré l'option d'aménager un centre de transbordement et le transport des matières résiduelles jusqu'à un LET autorisé. Le seul LET disposé à accueillir les matières résiduelles des deux MRC était celui de St-Étienne-des-Grès, situé en Mauricie. Les coûts calculés pour cette option se chiffraient à 7 \$/t pour le transbordement, 60 \$/t pour le transport et 40 \$/t pour l'enfouissement, pour un total de 107 \$/t (taxes nettes incluses) pour 23 800 t/an. En ce qui concerne le coût de revient unitaire de l'implantation du LET de la Rédemption, il a été calculé à 81,33 \$/t (taxes nettes incluses) pour 23 800 t/an (p. 163 de l'étude d'impact). »

(Tiré de l'étude d'impact)

L'analyse par le promoteur de disposer des matières résiduelles des deux MRC vers St-Étienne-des-Grès en Mauricie date de l'année 2002. Une distance de ± 580 kilomètres sépare les MRC de la Matapédia et de la Mitis de St-Étienne-des-Grès.

Présentement, en septembre 2007, à une distance de ± 170 kilomètres des MRC de la Matapédia et de la Mitis, un L.E.T. autorisé est en mesure d'accueillir un volume de matières résiduelles de ces deux MRC. Je peux même ajouter que les élus municipaux (ceux qui ont la gérance de ce L.E.T.) sont en faveur à les recevoir et ne demandent pas mieux que d'être contactés. Il s'agit que le promoteur (La Régie intermunicipale des MRC de la Matapédia et de Mitis) tente l'exercice.

Suggestions

J'opte pour une plate-forme de transbordement qui m'apparaît ayant le moins d'impacts négatifs sur l'environnement.

La plate-forme de transbordement peut se situer à peu près n'importe où, elle est non polluante et préconise beaucoup la récupération, donc la diminution des matières résiduelles. De sa localisation au centre des 2 MRC, il y aurait une économie du coût de transport, donc une économie directe aux citoyens.

La MRC de la Mitis va éventuellement se munir d'un écocentre ce qui implique une diminution des matières résiduelles. La collecte des matières putricibles PGMR 2008 apporte encore une diminution de volume au L.E.T. Ce sont des diminutions à très court terme, pourquoi risquer d'hypothéquer l'environnement pour les 25 prochaines années, en plus du suivi après fermeture de 30 autres années supplémentaires? Avec une plate-forme de transbordement dont les matières vont être acheminées dans un L.E.T. autorisé, on économise 15 796 626\$ en coût de construction des aménagements d'un nouveau L.E.T., en plus des coûts totaux de fermeture de 3 552 850\$ et des coûts d'opération de 595 000\$ par année.

Le domaine de l'enfouissement évolue d'année en année. Le 6 septembre 2007, les consultants de la firme BPR ont présenté aux MRC de Rivière-du-Loup et de Kamouraska et le 13 septembre ce fut au tour de Rimouski et les MRC de la Matapédia et Métis, la proposition d'implanter un Bioréacteur qui a pour objectif de diminuer jusqu'à 25% le volume des matières. Le projet a été reçu avec un grand enthousiasme.

Dans trois, quatre ou cinq ans, les normes environnementales vont-elles changer pour un L.E.T?

Donc, la solution à retenir est le transbordement, la récupération et par conséquent, la diminution de matières résiduelles avec beaucoup moins d'impacts environnementaux permanents.